

Sélection sous le manteau à l'entrée de l'Université !

« À l'université, la sélection se fait par l'échec ! » J.M Blanquer.

Mais Monsieur le ministre, c'est parce que personne n'a pris en compte le changement de public des universités depuis 30 ans ! Depuis 1990, les effectifs dans le supérieur ont augmenté de 50 %. Face à cette situation, le choix fait par votre gouvernement, c'est de limiter l'accès à l'université au lieu de se donner les moyens de la démocratiser. Et cette année, les « scandales » du tirage au sort et des non-affectations étaient presque trop beaux pour être vrais ! Une vraie aubaine pour vous !

Vos « attendus » sont un moyen de limiter l'accès à l'université et de sélectionner : Certain.es bachelier.ères resteront sans option d'études supérieures, en particulier les bac pro, et la hiérarchisation des universités entre elles accentuera la concurrence et les inégalités d'insertion dans l'emploi à la fin des études. Quant aux « Contrats de réussite » pour les élèves sans « attendus » suffisants... voilà un moyen de faire porter la responsabilité de l'échec sur ces étudiant.es en question, prétendu.es « trop fragiles ».

Vous proposez 32 000 places supplémentaires sur 5 ans alors que 200 000 étudiant.es de plus sont attendu.es. Où iront les autres ? Vous avez annulé 300 millions de crédits mais la réforme annonce 450 millions... soit une réforme à 150 millions. Une vraie affaire ! Dans ces conditions, on le sait, les frais d'inscription vont augmenter.

Ce qu'il faut à l'université, ce sont les vrais moyens d'une démocratisation pour assurer une transition progressive entre le lycée et l'université (effectifs réduits, un véritable accompagnement...).

Réforme du bac et du lycée en perspective

Nous y voilà ! Le ministère se décide à ouvrir officiellement le chantier de la réforme du lycée. Sur la méthode, Pierre Mathiot est chargé de rassembler des éléments pour produire un rapport d'ici janvier. Rapport qui servira de base au projet de réforme. En réalité, les éléments essentiels de la réforme sont sans doute déjà dans les cartons et s'inspireront vraisemblablement de la réforme Darcos avortée de 2009 – A l'époque où J.M Blanquer était N°2 de la Degesco et la cheville ouvrière du projet.

À quoi doit-on s'attendre ? Tout d'abord, « l'allègement du baccalauréat » autour d'un socle commun de quatre disciplines qui, seules, resteraient en contrôle final. Le reste serait évalué en contrôle continu. On le voit, ce dispositif porte en lui un système à multiples vitesses, les « bons lycées » fournissant un « bon bac » quand les établissements accueillant des publics plus en difficulté se verraient dévalorisés car suspectés de « donner le bac » à leurs élèves. En définitive, cela acte l'inégalité devant le baccalauréat et donc d'accès à l'université et à terme, l'accentuation de la ségrégation scolaire et sociale.

Autre élément, la suppression des filières... mais pour faire quoi ? Nous verrons bien, mais **gageons qu'il ne s'agira pas d'un lycée plus unifié et plus égalitaire qui facilitera la réussite de tou.tes les élèves.**

PPCR : encore des promesses non tenues

Chacun.e d'entre vous a été informé.e en septembre de son reclassement selon le nouveau PPCR. Les collègues aux échelons 6 et 8 ont pris connaissance de leur possible rendez-vous de carrière en 2017-2018. (*i-prof/vos services/SIAE*). Les mesures prévues pour 2017 sont donc maintenues (y compris la création de la classe exceptionnelle).

En revanche, les revalorisations indiciaires qui étaient prévues pour les années suivantes 2018, 2019 et 2020 sont reportées « à une date ultérieure » !

Sur les annonces du ministère qui étaient de rendre l'évaluation « plus juste et plus transparente » tout en revalorisant les salaires, on constate donc que si le volant de l'évaluation par les chef.fes d'établissement (et toutes les dérives que cela peut impliquer) entre bien en vigueur cette année, le volant financier, lui, attendra... point sur lequel la CGT Éduc'action avait dès le début, alerté !

La CGT Éduc'action continue d'exiger une totale déconnexion de la rémunération avec l'évaluation. Ainsi la subjectivité des évaluateurs ne pourrait plus avoir d'incidence sur le déroulement de carrière d'un agent.